



VAL D'OISE ENVIRONNEMENT

Association agréée au titre de la protection de l'environnement

Siège administratif : chez Bernard LOUP, 19 allée du Lac 95330 Domont
tél 06 76 90 11 62

Le 14 février 2023

Avis lors de la Concertation préalable relative à la construction du Centre pénitentiaire à Bernes-sur-Oise

L'union d'associations Val d'Oise Environnement (V.O.E.) est une association loi 1901, dont le but est la sauvegarde de l'environnement sur le territoire du département du Val-d'Oise. Elle est titulaire d'un agrément départemental au titre de la protection de l'environnement par arrêté préfectoral. Elle est membre de France Nature Environnement Ile-de-France.

Concertation préalable

Val d'Oise Environnement regrette que la Concertation préalable à la construction d'un centre pénitentiaire du Val d'Oise ait fait l'objet de l'organisation d'une réunion publique seulement dans la ville de Bernes-sur-Oise. Ce sujet d'intérêt général relatif aux conditions de détention nécessite l'organisation d'une réunion publique dans la ville préfecture du département : nous l'appelons de nos vœux en repoussant d'autant la durée de la concertation.

Choix du site et ses conséquences

Plusieurs sites d'implantation ont été étudiés. Chacun avait ses avantages et ses inconvénients. Le choix ayant été fait avant la concertation, VOE demande que toutes les conséquences environnementales mais aussi sociales soient actées dès maintenant.

Conséquence sociale et transport

Le site choisi est en dehors de la ville. Il est actuellement non desservi régulièrement par les transports en commun. La gare la plus proche selon la recherche sur « Transilien.com » est la gare de Persan-Beaumont. Le site est propriété de l'Etat, ce qui facilite la réalisation du projet et son coût d'investissement. Lors de la réunion publique, l'APIJ a renvoyé sur la responsabilité du Conseil départemental la desserte en transport en commun. VOE demande que cette desserte soit de la responsabilité totale de la gestion de l'établissement et que l'engagement soit pris dès maintenant par l'APIJ. L'implantation du Centre est à 2 km de la route départementale qui relie Persan à Bruyères-sur-Oise. Une navette fréquente, pour les salariés et pour les familles des personnes détenues en correspondance avec les horaires des trains, devra être organisée et son financement prévu dans le budget de fonctionnement du Centre.

Conséquences environnementales

Lors des différentes réunions avant et pendant la période de concertation, de nombreuses observations ont concerné les questions environnementales. Le projet n'étant pas encore dans la phase architecturale, les réponses n'ont pu être que partielles. Il sera donc nécessaire de prévoir à la suite de la concertation un comité de suivi du projet pouvant faire des propositions permettant d'éviter réduire ou compenser les impacts du projet sur son environnement.

Val d'Oise Environnement renvoie à la contribution de l'association IASEF (n° 17) dans les différents domaines environnementaux : pollution lumineuse, faune et flore, zone humide, espaces boisés, impact paysager, pollution sonore, terres agricoles, eaux usées et les haies pour la biodiversité.

Pour Val d'Oise Environnement
Bernard Loup
Président

